

Décembre 2010

**Voeu présenté par l'intergroupe "Front de Gauche / EE les Verts, Pour une alternative citoyenne, sociale et écologiste" lors du conseil municipal du 8 décembre**

Voeu présenté par l'intergroupe "Front de Gauche / EE les Verts, Pour une alternative citoyenne, sociale et écologiste" lors du conseil municipal du 8 décembre au sujet du scandale du chauffage urbain.

Seuls 12 élus l'ont voté ( 7 de l'intergroupe FDG/EE Verts, 3 PCF, 1 LO, et 1 PS )... aux clichois d'apprécier!

Exposé des motifs

- Considérant que le dernier rapport de la Chambre régionale des Comptes **relève de graves anomalies** dans la concession de chauffage urbain de Clichy qui bénéficie davantage à Elyo Suez et sa filiale SDCC qu'à la ville et aux habitants,
- Considérant que **malgré la création d'une commission municipale sur ce dossier**, les rapports alarmants de multiples audits d'experts et le recours au cabinet « Lysias », la situation n'a guère évolué. Aucune information claire n'a été fournie sur les raisons de ce surcoût et sur la somme exacte qu'il représente,
- Considérant **que les objectifs incontournables** sur ce dossier sont :
  - la recherche des responsabilités dans ce scandale,
  - le remboursement du trop perçu sur plus de 20 ans,
  - l'obtention immédiate d'une baisse des charges des usagers liées au surcoût du chauffage urbain,
  - la validation par tous les acteurs concernés de tout nouvel avenant à l'actuelle concession,
  - la participation de tous les acteurs concernés aux nécessaires réflexions sur l'avenir de la gestion du chauffage urbain,

**Les élu(e)s des groupes Front de Gauche / Europe Ecologie - Les Verts proposent que :**

**« Le conseil municipal décide que la Ville de Clichy-la-Garenne accepte la proposition faite par l'amicale de locataires CSF (Confédération Syndicale des Familles) d'organiser dans un premier temps une table ronde publique réunissant tous les acteurs de ce dossier : Ville, Elyo-Suez et sa filiale SDCC, usagers du chauffage urbain, contribuables.**

**Cette table ronde doit servir de première étape dans la recherche d'un accord permettant aux personnes lésées par le surcoût du chauffage urbain d'obtenir réparation. »**